

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU VENDREDI 24 JUIN 2016

LES PARTICIPANTS

⇒ **Les représentants des communes**

- Xavier CADORET, maire de Saint-Gérand-le-Puy, président de la CDPPT de l'Allier, membre titulaire.
- Gilles BERRAT, maire de Varennes-sur-Têche, président de la communauté de communes de Le Donjon Val Libre, membre titulaire.
- Joël LEFEBRE, conseiller municipal de Domérat, membre titulaire.

⇒ **Les représentants du Conseil Départemental**

- Bernard POZZOLI, conseiller départemental du canton de MONTLUCON4, membre suppléant.

⇒ **Les représentants de la Préfecture de l'Allier**

- Jean-Luc GALLAND, coordinateur général des missions, développement local et suivi budgétaire des politiques d'intervention de l'Etat.

⇒ **Les représentants de La Poste**

- Magali DETRILLE, déléguée départementale du Groupe La Poste.
- Daniel BOUCULAT, délégué aux relations territoriales du Groupe La Poste.

⇒ **Secrétariat**

- Daniel BOUCULAT, délégué aux relations territoriales du Groupe La Poste.

LES ABSENTS EXCUSES

⇒ **Les représentants des communes**

- Michel GUYOT, adjoint maire de Saint Germain des Fossés, membre titulaire.

⇒ **Les représentants du Conseil Départemental**

- Pascal PERRIN, conseiller départemental du canton d'YZEURE, membre titulaire.
- Frédéric AGUILERA, Vice-Président du Conseil Départemental, membre titulaire.
- Claude RIBOULET, conseiller départemental du canton de COMMENTRY, membre suppléant

⇒ **Les représentants du Conseil Régional**

- Yannick LUCOT, Conseiller Régional, membre titulaire.
- Cécile DE BREUVAND, Conseillère Régionale, membre titulaire.

ORDRE DU JOUR

1- Adoption du compte rendu de la CDPPT du 19 février 2016

2- Informations sur la préparation du contrat de présence postale territoriale 2017-2019 : retour par le Président de la CDPPT sur la rencontre nationale du 30 Mai, dans le cadre démarche participative-écoute des territoires.

3- Suivi du fonds de péréquation.

4- Actualités RESEAU : Mesures estivales et point sur les concertations.

5- Déploiement des MSAP.

6- Actualités COURRIER et ETG

7- Questions diverses.

1. Adoption du compte rendu de la CDPPT du 19 février 2016

Le compte rendu est adopté et signé par le président et le secrétaire.

Xavier CADORET présente l'ordre du jour.

2. Informations sur la préparation du contrat de présence postale territoriale 2017-2019 : retour par le Président de la CDPPT sur la rencontre nationale du 30 Mai, dans le cadre démarche participative-écoute des territoires.

Le Président présente la synthèse de la démarche participative, issue des réunions des CDPPT et de l'ONPP.

La démarche participative a été appréciée et est ressorti comme une méthode de co-construction en majorité, de concertation et de confiance.

Les priorités attendues pour le prochain contrat sont le maintien de la présence postale, l'accessibilité aux services numériques et la mutualisation des services.

La mutualisation des services a été décrite comme une nécessité et une réponse de proximité.

Les priorités d'actions innovantes autour du numérique sont les tablettes en bureau et le WIFI gratuit.

Sur la base de ces informations, Xavier Cadoret rappelle que les attendus sont en priorité la garantie du maintien du financement pour la période de 3 ans, l'assouplissement de la gestion du FDP et la recherche de nouvelles formes de mutualisation. Il y a une très forte demande en terme de numérique, notamment dans l'accompagnement y compris en direction des clientèles fragiles tant en rural qu'en urbain. Demandes de formations pour aider aux mutualisations.

Le nouveau contrat doit adapter le réseau postal au besoin du territoire mais en tenant compte des contraintes économiques, il doit soutenir la présence postale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et consolider les programmes dédiés et le cadre de gouvernance.

Les CDPPT auront un pouvoir d'expérimentations dans la limite de 5% de l'enveloppe.

Le calcul et l'affectation de la ressource vont changer, la définition des critères d'éligibilité ira vers l'intégration des points de contact les bureaux mutualisés, les bureaux de Poste ouverts moins de 18H, l'ensemble des points partenaires et les relais poste dans les communes de moins de 2000 habitants les points de contact situés dans les quartiers politique de la ville et les points de contacts situés dans les DOM. Les pondérations ZRR à « 1,1 », ZDM à « 1,2 » et QPV « 3 ». La répartition sera déconnectée de la base de calcul : financement du fonctionnement et de l'animation des PDC mutualisés, financement des actions d'accueil des populations fragiles, financement de l'accessibilité au numérique. L'enveloppe numérique pourrait atteindre 15% de l'enveloppe globale. Amélioration de l'offre, concours à la mutualisation incluant l'offre postale et communication seront reconduits. La sécurisation des agences postales et le droit à l'expérimentation seront finançables.

Les propositions d'expérimentations issues des réunions de CDPPT sont :

- la conciergerie, proposée 31 fois
- msap itinérante via le facteur, proposée 21 fois
- co-working, proposé 20 fois
- relais colis pour tous distributeurs, proposé 14 fois
- rpc ambulant, proposé 9 fois
- plus de services dans les apc, proposé 6 fois
- numérique pour personnes âgées, proposé 5 fois
- service de remplacement et logistique proposés 4 fois
- bureau poste ambulant, wifi gratuit dans les agences, travail en collaboration avec les intercommunalités, accompagnement dématérialisation, plateforme coopérative, drone postal, borne recharge électrique, proposés 3 fois
- imprimante 3d et photographie thermique des maisons proposés 2 fois
- référents pour partenaires, le facteur numérique, visioconférence, logistique urbaine, adaptation des horaires des facteurs, signature des recommandés numériquement à distance, point de stockage, proposés 1 fois

Le financement de la « part collectivités » **sera pris en charge par le FDP.**

Les modalités d'évolution des points de contact ne sont pas tranchées, trois cas se présentent :

- les sites éligibles au FDP restent avec le principe du diagnostic partagé et de la délibération,
- les sites urbains à faible densité de population pour lesquels l'association des Maires demande le maintien du dialogue formalisé et pas une simple information d'adaptation ou de transformation.
- les autres points de contacts ou une information est faite aux élus.

3. Suivi du fonds de péréquation :

Le bilan 2014-2015-2016 d'utilisation de la part B du Fonds de Péréquation Postal à fin avril 2016:

- Rural : l'enveloppe est de 1 368 935€, 1 180 702€ sont programmés et 809 788€ sont réalisés.
- ZUS : l'enveloppe est de 463 720€, 267 536€ sont programmés et 38 279€ sont réalisés
- Numérique : l'enveloppe minimum demandée est de 30%, 632 556€ sont programmés soit 34,5% de l'enveloppe part B.

Les représentants des élus demandent si le Conseil Départemental a répondu à la proposition de financement de bornes WIFI.

A programmer :

B1.1	Modernisation des bureaux de poste	LURCY-LEVIS	3 508,95€ HT
B2	Clientèles fragiles ZUS	Moulins-Vichy-Montluçon	75 000€
B4	Concours à la rénovation d'APC	URCAY	12 500€ HT
	mutualisation APC/secrétariat de mairie		

Programmés mais non réalisés :

B3.1.1 Renouvellement matériel informatique partenariat

B3.1.2 Nouveaux équipements tablettes APC

18

TRETEAU - TREZELLES - TARGET - COULANGES - BRESNAY - SAINT POURCAIN SUR
BESBRE - VOUSSAC - LE PIN - MOULINS LES CHARTREUX (ZUS) - THENEUILLE - MURAT -
CHEMILLY - DEUX CHAISES - PIERREFITTE SUR LOIRE - LAPRUGNE - VICQ - MONTAIGU
LE BLIN - ESPINASSE VOZELLE

B3.1.3 Informatisation RPC

18

B4.2 Concours à la rénovation d'APC/API

COGNAT LYONNE

APC/médiathèque

AGONGES

APC/secrétariat

LALIZOLLES

APC/secrétariat

PIERREFITTE/LOIRE

APC/secrétariat

LA CHABANNE

APC/secrétariat

JENZAT

APC/secrétariat

ARPHEUILLES SAINT PRIEST

APC/Bibliothèque

Pour info, PART C : demandes de soutiens financiers de Villeneuve/Allier, Garnat/Engièvre,
Chevagnes, Le Vernet, Thiel/Acolin et Lusigny.

4. Actualités RESEAU : Mesures estivales et point sur les concertations:

4.1- Daniel BOUCULAT fait le point sur les communes en concertation :

Evolution des points de contact :

Avril: Vichy Pont-d'Europe en RPU Les Ailes
Yzeure Bataillots en APC
Abrest en facteur/guichetier

Mai Diou en RPC

Juin Moulins Jacquemart, Vichy Lardy et Bellerive Navarre en RPU
Garnat/Engièvre et Chevagnes en APC
Lusigny et Gannay en facteur/guichetier

Juillet Avermes en facteur/guichetier

Création de 2 RPU à Montluçon Croizat en juin et Vichy Les Garrets en juillet.

Délibérations reçues pour création d'APC à BESSAY/ALLIER 01/2017, THIEL SUR ACOLIN dès réception des travaux et LUSIGNY à échéance 2018, avec demandes de soutien financier.

ALLIER

Délibération reçue pour un projet communal intégrant une APC à Saint-Menoux avec travaux à financer, sous réserve du maintien des horaires actuels jusqu'à la mise en oeuvre.

Les Directeurs de Secteur de VICHY-BELLERIVE, CUSSET, MOULINS, LAPALISSE-DOMPIERRE et BOURBON-CERILLY adaptent leurs organisations.

4.2- Des mesures estivales sont prévues à Saint-Rémy-En-Rollat, Durdat-Larequille, Huriel, Jaligny, Le Donjon, Molinet, Beaulon, Désertines, Fontbouillant et Bien-Assis.

M. LEFEBRE informe la CDPPT des rencontres qu'il a initié vers les élus, les services de la sous-préfecture et La Poste sur l'évolution de Montluçon Bien-Assis en Relais Poste Urbain. Il demande au représentant de l'Etat si une structure de type MSAP intégrant les services de La Poste est envisageable.

M. GALLAND répond qu'une MSAP dans les quartiers « politique de la ville » est réalisable, mais il précise que Montluçon Bien-Assis n'est pas dans la liste des sites proposés par La Poste.

De plus, M. LEFEBRE indique que La Poste est un élément essentiel sur le quartier, du fait des besoins des populations fragiles pour les opérations financières. Il précise qu'une réflexion pourrait être menée y compris pour une évolution en Agence Postale.

M. CADORET indique que les MSAP dans les QPV pourraient être intégrées au prochain contrat de présence postale territoriale et que ce sont les villes qui sont force de proposition de pour leurs quartiers « politique de la ville ».

M. GALLAND précise que dans ce cadre l'Etat accompagne les projets.

Magali DETRILLE dit que La Poste doit avancer sur ce dossier, ce qui ne permet pas de retour vers un Bureau de Poste à Montluçon Bien-Assis.

Daniel BOUCULAT rappelle que les interlocuteurs sur ce dossier sont les élus de Montluçon, comme cela a été rappelé lors de l'entretien accordé Par La Poste représentée M. LEBRAUD à M. LEFEBRE.

M. GALLAND rappelle que dans ce cadre, la MSAP ne peut être qu'une MSAP communale ou intercommunale, dans laquelle s'intègre l'agence postale et cela reste du niveau local de décision.

5. MSAP:

Daniel BOUCULAT fait le point sur l'avancement des dossiers:

Pour les élus, M. LOGNON pou BEAULON a rencontré les services de la préfecture.

Pour BELLENAVES et CERILLY, les délibérations n'ont pas été reçues.

Pour LURCY LEVIS, M. le Maire ne veut pas de MSAP au bureau de Poste, des permanences sont tenues gratuitement dans les bâtiments communaux et intercommunaux.

Pour NOYANT D'ALLIER et VALLON EN SULLY, les délibérations ont été reçues.

Côté opérateurs, MSA, CARSAT et CPAM s'intégreront dans toutes les MSAP postales.

Pôle Emploi valide Cérilly, étudie Bellenaves et Vallon.

Pour la CAF les sites ne correspondent pas à son besoin.

Pour l'Etat, les sites de Vallon et Cérilly permettent de compléter le maillage du département.

Pour Noyant et Bellenaves, le dossier devra être de qualité et montrer la complémentarité avec les MSAP du Montet et d'Ebreuil et être validés au niveau des EPCI.

Pour Beaulon, il faut un dossier de qualité, original et complémentaire avec la MSAP de Dompierre.

6. Actualités COURRIER :

Magali DETRILLE annonce le regroupement managérial des sites de Dompierre et Vichy-Cusset.

Présentation des nouveaux services du facteur :

Proxi contact

Remise, collecte ou échange en main propre de votre pli par le facteur accompagné d'un commentaire oral personnalisé

Proxi course Commerçants

Livraison à domicile de produits alimentaires (hors frais et surgelés) et non alimentaires

Proxi course Médiathèque

Livraison de biens culturels à domicile par le facteur

Proxi course Santé

Livraison de médicaments à domicile par le facteur

Proxi data

Développez votre connaissance client

Proxi diag Releveo

Relèves d'index de consommation (gaz, électricité), et observations des installations par le facteur

Proxi vigie Biens

Préservez l'état extérieur de vos biens

Proxi vigie Cohesio

Visites de lien social réalisées par le facteur au domicile de personnes fragiles ou isolées.

Proxi équip

La Poste ne se contente pas de livrer vos équipements : le facteur peut intervenir chez vos clients pour les aider à installer vos équipements, les prendre en main.

Proxi green

Le service de collecte et de recyclage de vos papiers de bureau

Des réunions sont organisées à l'échelon communautés de communes :

Leur finalité est de présenter aux élus locaux l'ensemble des offres de services de proximité de La Poste qui répondent aux nouveaux enjeux auxquels doivent faire face les communes.

7. Questions diverses.

Passer mon code avec La Poste :

La loi du 6 août 2015 ouvre la faculté à des opérateurs agréés par l'État d'organiser l'épreuve du code de la route, dite Épreuve Théorique Générale du permis de conduire.

- Cette réforme a pour objectifs :
 - de recentrer l'activité des inspecteurs du permis de conduire sur l'épreuve pratique ;
 - d'organiser les épreuves au plus près des candidats, dans toute la France ;
 - de réduire les délais de passage ;
 - de diminuer les coûts de préparation au permis de conduire.

L'État contrôlera l'organisation et la mise en œuvre du service public de l'examen du code de la route.

En contribution à la transformation de l'action publique, la Poste a sollicité et obtenu l'agrément ministériel d'opérateur des épreuves théoriques générales.

L'offre de La Poste permet aux candidats de choisir leur site et leur session de passage en mobilisant :

- des sites collectifs : sites de la Poste où l'épreuve est dispensée à plusieurs candidats simultanément (18 maximum) ;
- des sites individuels : sites de la Poste où le candidat passe seul son épreuve dans un espace réservé pour la durée de sa session.

Les candidats s'inscrivent en ligne de façon autonome ou par l'intermédiaire de leur auto-école.

Les réservations de sessions se font via le site internet de la Poste.

Le paiement de l'examen, au prix fixé par l'État (30 euros/examen) se fait au moment de la réservation.

Sur le site qu'il a choisi, le candidat est accueilli par un agent de La Poste, préalablement formé, qui effectue les vérifications réglementaires et donne les informations nécessaires au bon déroulement de l'épreuve.

La totalité de l'épreuve est réalisée au moyen d'un terminal numérique, tablette et casque audio.

Le résultat de l'épreuve reste prononcé ultérieurement par le Ministère de l'Intérieur.

Chaque session proposée par un établissement constituera un engagement ferme envers les candidats. Elle sera mise en ligne sur le site internet de La Poste entre 3 mois et 10 jours avant la tenue de l'épreuve.

Démarrage des premières sessions dès le mois de juin.

Dans notre département, le site où le passage du code sera accessible est :

VICHY (1 place/session et 10 sessions hebdomadaires possibles)

300 sites ouverts sur l'ensemble du territoire au 31 décembre 2016 avec au moins un site ETG par département.

- Prochaine CDPPT, vendredi 18 ou 25 novembre 2016.

Le président,
Xavier CADORET

Le secrétaire de séance,
Daniel BOUCULAT